

AVIS DE COURSE

Championnat de ligue des Pays de la Loire Jeunes
Dimanche 14 novembre 2021
Espace de Loisirs Lac des Varennes 72340 Marçon
Ecole de voile de Marçon
Grade 5A

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021/2024*
- 1.2 - les règles de classes
- 1.3 - Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire 2021/2022

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist/Open Bic/RS Feva

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site www.cvmarcon.fr ou avec [ce lien](#) au plus tard le 11 novembre 2021.

- 4.4 Une confirmation d'inscription aura lieu le matin de la régata, en remettant la **fiche d'inscription Championnat de ligue Jeunes avec autorisation parentale** (disponible sur le site internet) ainsi que le règlement de 10 euros (chèque, espèces ou CB).

- 4.5** En s'inscrivant au Championnat de ligue Jeunes des Pays de La Loire tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte. Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :
- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
 - o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
 - o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
 - o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
 - o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.
- 4.7** Pour chaque personne âgée de 12 ans et plus, accédant au site :
- Un « pass sanitaire » valide à présenter à l'arrivée sur le site de la compétition.
Ce pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :
- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus de 7 jours après la dernière injection - certificat COVID EUROPE ou équivalent).
 - Le résultat d'un test antigénique ou d'un autotest supervisé par un professionnel de santé de moins de 72 heures, négatif,
 - Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures négatif
 - Le résultat d'un RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la covid-19, datant d'au moins 1 jour et de moins de 6 mois

5 DROITS A PAYER

5.1 Le droit à payer est de 10 euros

6 PUBLICITE

6.1 Sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 14 novembre de 9h à 9h45

8.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
14/11/2021	A partir de 10h30	Toutes les classes

8.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

11 LIEU

11.1 L'emplacement de la zone de courses est la totalité du Lac

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de types triangles ou autres parcours construits adaptés au lac

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 1 course sera retirée à partir de 3 courses validées

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs devront être déclarés au 06.31.26.34.32

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Le club au 06.31.26.34.32 ou par Email à clubvoilemarcon@gmail.com